

CTL du 19 février 2013 Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

en préambule de notre déclaration liminaire, nous dénonçons les attaques tout azimut actuelles contre la CGT ; attaques orchestrées par le gouvernement et relayées allègrement par les médias. En effet, alors que la casse de l'emploi industriel continue, le Ministre du Redressement Productif appelle les représentants CGT de l'usine Goodyear d'Amiens-Nord à être raisonnables, à « mettre de l'eau dans leur vin ». Comme le souligne dernièrement Bernard THIBAUT « ce n'est pas un problème de boisson ». Il est ici question d'emplois et des solutions pour répondre aux revendications des personnels. **La CGT n'est en rien responsable de la crise systémique depuis fin 2008, crise du système capitaliste.**

Force est de constater que **la situation économique et sociale en France, comme en Europe**, ne cesse de se dégrader sous les politiques d'austérité mises en œuvre dans tous les pays. Partout le Patronat se sert de la crise pour remettre en cause les droits sociaux et les garanties collectives, faire pression sur le niveau des salaires et réduire les prestations sociales, conduisant à paupériser et précariser des couches de plus en plus nombreuses de salariés et de retraités.

L'Accord national interprofessionnel pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », conclu le 11 janvier dernier, s'inscrit dans cette logique. Il accentuera la flexibilité et la précarité, au lieu de sécuriser davantage l'emploi et les parcours professionnels.

Cet accord, minoritaire, ne correspond pas aux engagements pris par le Gouvernement lors de la Conférence sociale de cet été. Il ne doit pas être retranscrit dans la loi. Celle-ci doit, au contraire, permettre une véritable sécurisation du Travail.

Au travers de toutes les négociations en cours ou à venir (retraite, chômage, qualité de vie au travail et égalité professionnelle) le Patronat veut imposer un nouveau modèle économique et social, ou le gré à gré entre patron et salarié remplacera le Code du Travail.



C'est la responsabilité des parlementaires que de faire la loi. Elus pour le changement, ils ne doivent pas poursuivre cette régression sociale. Les élus de la République doivent cesser d'être les scribes du MEDEF. La CGT va continuer à faire entendre auprès d'eux ses arguments et ses propositions.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur.

Loin de nous l'idée d'instrumentaliser le dernier drame intervenu à Pôle Emploi. Compte tenu des situations tendues dans les accueils à la DGFIP, étant confrontés de plus en plus à une situation sociale chaque jour plus détériorée, nous ne pouvons ignorer ce qui s'est passé. **Un chômeur de 42 ans s'est immolé par le feu, mercredi 12 février, devant une agence de**

Toulouse, le 19 février 2013

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Pôle emploi à Nantes. La veille, il avait envoyé un message au quotidien *Presse Océan* : « *Je vais me brûler à Pôle emploi car j'ai travaillé 720 heures et la loi c'est 610 heures et le Pôle emploi a refusé mon dossier. Merci. Au revoir.* »

Le Comité national CGT des privés d'emploi a aussitôt réagi, en dénonçant avec fermeté « *l'inhumanité avec laquelle les chômeurs sont traités les poussant comme aujourd'hui à mourir de pauvreté sous couvert de l'application d'une règle qui ne sert qu'à sanctionner, fliquer et humilier les chômeurs.* »

Selon le syndicat, Pôle emploi ne peut pas se dédouaner de ses responsabilités dans cette affaire. « *Ce geste, d'une violence indescriptible, n'est que la répercussion des règles mises en place par l'institution qui aujourd'hui n'est plus en phase avec les situations sociales* », a-t-il précisé.

La CGT Pôle emploi a immédiatement demandé la mise en place d'un CHSCT « *afin de faire toute la lumière sur cette affaire* ».

Le Comité national CGT des privés d'emploi a appelé tous les chômeurs à se mobiliser le 12 mars prochain devant les agences Pôle emploi.

En ce qui concerne les « négociations » dans la Fonction Publique, le compte n'y est vraiment pas !

A l'issue de la réunion du 7 février convoquée par la ministre de la Fonction publique sur les carrières et rémunérations dans la Fonction publique, la CGT constate que le gouvernement a fait le choix de ne pas répondre aux fortes attentes des agents.

Sur la question fondamentale de la valeur du point d'indice, la ministre a annoncé la poursuite du gel de la valeur du point. Cette décision lourde prolonge en la matière la politique du précédent gouvernement. Pour la CGT, ce choix inacceptable appelle une forte réaction des personnels et de leurs organisations syndicales.

Si la ministre a renouvelé ses fortes critiques concernant la journée de carence, et laissé entendre qu'une décision la concernant devrait être prochainement prise, l'annonce tant attendue de son abrogation n'a toujours pas été actée.

Sur la grille indiciaire, la CGT sera très offensive quant à l'ampleur du plan pluriannuel de reconstruction de la grille accepté par la ministre. Elle revendique d'ores et déjà que ce plan démarre dès 2013 et non à partir de 2014, date retenue par la ministre.

La CGT acte positivement le dé-contingement du 8^{ème} échelon de la catégorie C, tout en considérant qu'il ne s'agit que d'une première mesure qui en appelle de bien plus ambitieuses en matière de revalorisation de la grille.

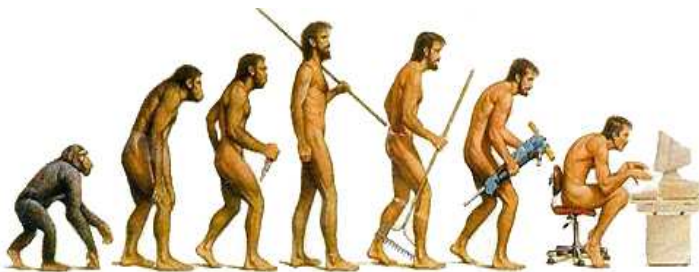
Sur la suppression de la prime de fonctions et de résultats, demandée de longue date par notre organisation et d'autres, la CGT reste interrogative et vigilante puisque la ministre a semblé tracer la perspective d'un nouveau dispositif indemnitaire restant au moins en partie fondé sur la « *valeur professionnelle* ».

Notre organisation maintient que l'austérité n'est pas une fatalité et que d'autres choix économiques sont possibles. Les 193 milliards de cadeaux fiscaux et d'exonérations donnés chaque année au patronat constituent pour une grande part des dépenses publiques infondées et inutiles. Il y a là largement les moyens nécessaires pour des choix de progrès pour la Fonction publique, ses agents et donc, la population. Il y a là aussi matière à favoriser le développement économique, la politique industrielle, l'aménagement harmonieux du territoire.

Venons en maintenant à la DGFIP. Quelques jours avant la rencontre avec Mme LEBRANCHU, l'intersyndicale nationale de la DGFIP a été reçue par le ministre du Budget Jérôme CAHUZAC. Permettez-nous ici une légère digression. Nous étions quelques peu inquiets en Haute-Garonne sur la rencontre de nos organisations syndicales avec le Ministre. Pourquoi ? Nous avons peur d'une réponse équivalente à celle reçue de son cabinet, de Mme VALENTE, qui montrait le peu de considération envers les organisations syndicales de la DGFIP ou les élus de la nation. Mais passons ...

Cette rencontre n'a pas entraîné de déception en soit, sachant que nous n'avions pas de grande illusion en la matière.

Sur l'emploi, on va à grands pas vers des suppressions d'emplois tout au long du quinquennat.



Sur les missions, la seule réponse apportée est la démarche stratégique. **La CGT rappelle son opposition à la démarche stratégique :** construire une vision de la DGFIP sans partir d'un bilan contradictoire, le tout dans un cadre contraint, n'est pas acceptable ! En effet, les documents présentés aux organisations syndicales lors du dernier Comité Technique de Réseau soulignent bien le cadre contraint en termes d'emplois et de budget pour définir la nouvelle orientation de la DGFIP.

Vous vous êtes inscrits sans aucun scrupule dans cette démarche. Nous vous demandons communication des réflexions que vous avez apportées dans ce processus.

A chaque Comité Technique, nous revenons sur le dialogue social. Nous assistons à une mascarade. En effet :

Dernièrement, une réunion a été convoquée par la Direction pour faire le point sur les travaux de la Place Occitane. L'invitation aux organisations syndicales a été envoyée la veille, en milieu d'après-midi, pour le lendemain matin. A vouloir que personne de la CGT ne soit présent, il ne fallait pas vous y prendre autrement. Vous savez nous joindre par téléphone quand cela vous intéresse.

Dans le même temps, la Direction n'hésite pas à rappeler à l'ordre, de façon péremptoire les personnels de la Place Occitane quand quelques enveloppes sont mal orientées, mettant en avant les contraintes budgétaires. C'est pourquoi nous participons ici au redressement budgétaire de la DRFIP 31 par cet euro symbolique.



Mais peut-être que par ce type de messages, vous chercher tout simplement à apporter du « soutien managérial ».

Aujourd'hui est soumis au vote le règlement intérieur du CTL. Sûrement plus par ignorance que volonté d'assener sans vergogne des contre-vérités, la page de garde du règlement intérieur proposé affirme que le règlement intérieur type a été élaboré en concertation avec les organisations syndicales. **C'est faux !** Tout comme la circulaire d'application de cedit règlement. Mais cela n'a pas l'air de vous gêner outre mesure.

Rien sur les possibles négociations qui découlent des accords de Bercy. Mais sûrement que vous êtes plus gêné à ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales représentatives des personnels, plutôt que de contourner celles-ci en proposant des groupes de travail ou autres réunions informelles sur un panel des plus contestables.

Si aujourd'hui nous allons aborder deux expérimentations en CTL, c'est entre autre à la demande de notre organisation et de FO DGFIP. Vous vous étonniez d'une telle demande allant même jusqu'à rétorquer que si tel était le cas, vous seriez obligé de nous communiquer des documents en amont ...

Nous rappelons juste ici que lors du CTR du 30 janvier, la Direction a proposé que « les expérimentations mises en œuvre localement feront l'objet d'une présentation en CTL ».

C'est le cas aujourd'hui pour la future gestion du timbre mais nous en sommes loin pour PATRIM.

Sans trop empiéter sur les débats que nous allons avoir, nous notons que la réforme du timbre qui est proposée, est là pour répondre à une recherche d'économie d'affranchissement. Mais attention, nous touchons aux questions d'accueil, de caisse, de sécurité,

La question des ponts naturels nous permet de faire le lien avec la légèreté et la fermeté avec laquelle la Direction gère les droits et garanties des personnels. Légèreté, car la circulaire sur le temps de travail est actuellement revue et corrigée, mise en ligne sur l'intranet national, sans, encore une fois, aucune concertation avec les organisations syndicales. Fermeté, car la DGFIP va mettre en place de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2013 la proratisation des jours ARTT en fonction des congés maladie. C'est sans doute votre réponse à la revendication de l'abrogation du jour de carence.



Toujours sur les droits et garanties des personnels, nous souhaitons revenir en questions diverses sur l'entretien professionnel. Vous venez de transmettre le calendrier de la campagne. Nous dénonçons une nouvelle fois que la mise en place de cet entretien se fait avec un total mépris envers les personnels. C'est sans parler de l'option choisie par la Direction Générale **pour un passage aux forceps d'une réforme mal ficelée et totalement inaboutie comme en témoignent les ratés et retards.**

La CGT dénonce le recours obligatoire auprès de l'autorité hiérarchique, avant tout recours en CAPL, qui n'est ni plus ni moins qu'une remise en cause de la représentativité et du rôle des CAP.

C'est pourquoi nous exigeons que cette autorité ne distribue aucun mois de réduction, et ne modifie aucun compte-rendu d'entretien pour laisser jouer leur rôle aux CAP et garantir les droits des personnels de la DGFIP.

Nous vous interpellons à nouveau sur notre courrier en date du 30 janvier, resté toujours sans réponse. Mais sûrement, que cela fait partie de votre conception du dialogue social : laisser lettre morte les demandes des organisations syndicales et plus particulièrement celle de la CGT ?

Alors nous vous interpellons à nouveau sur les incompatibilités à notre sens des personnes désignées en tant qu'autorité hiérarchique et leur rôle futur dans les groupes d'harmonisation ou CAPL.

Toujours en questions diverses, nous souhaitons vous interpellé sur plusieurs points :

- **Isle-en-Dodon et Bagnères-de-Luchon :**

Sans vouloir empiéter sur la tenue des prochaines CAPL, nous demandons à ce que soient consignés avec le procès-verbal de ce CTL, le courrier des personnels du centre des Finances Publiques de Bagnères-de-Luchon ainsi que l'intervention des élus de la communauté de communes des Portes du Comminges et de la Députée de circonscription sur la situation du centre des Finances Publiques de l'Isle-en-Dodon.

• **Agressions envers les personnels :**

Nous vous demandons une nouvelle fois que les organisations syndicales représentatives soient informés en cas d'agression (quelle qu'elle soit) envers les personnels. Il est totalement anormal que nous apprenions de tels événements par « la bande ».

• **Versement du numéraire qui passe de 750 à 300 euros :**

Dans le cadre de l'arrêté du 24 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les versements en espèces sont réduits de 750 à 300 euros. Cela n'est pas sans incidence sur le fonctionnement des services, et les régies. En abaissant le seuil des versements en numéraire, on fait la part belle aux organismes financiers.

• **Difficultés de la Paierie Départementale avec la gestion du SMEA :**

Lors d'une heure mensuelle d'information syndicale, les personnels de la Paierie Départementale nous ont interpellés sur les difficultés récurrentes rencontrées sur la gestion du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement et dans les liens avec les services de l'ordonnateur. Difficultés liées à la mise en place de la LEMA (taxe pollution et taxe modernisation), et la prise en charge de nouvelles communes dans le champ du SMEA.

• **Réduction des indicateurs et avances aux collectivités locales :**

Dans son allocution cinématographique, Bruno BEZARD se targue de la prise en compte de la réduction des indicateurs à la DGFiP, mais pendant ce temps la Direction n'hésite pas à mettre en place un suivi avec demande des copies-écran des écritures DDR3 relatives aux avances faites aux collectivités locales.

• **Point sur les travaux et les futurs déménagements :**

Nous souhaitons un point précis sur les services de restauration (Mirail, Place Occitane, ...), sur les travaux de la Place Occitane, l'aménagement de la plateforme CHORUS, le plan B pour le site de la Place des Carmes, l'avenir des Brigades de la Rue des Loïs.

• **Problèmes d'ascenseurs :**

Une réunion s'est tenue hier après deux droits d'alerte suite aux dysfonctionnement des ascenseurs du bâtiment D. Nous attirons à nouveau votre attention sur les modalités qui seront mises en œuvre dans l'immédiat pour la sécurité des personnels et des usagers et pour la future campagne de déclaration de Revenus.



Ne pouvant que constater la situation plus que critique de notre Administration et devant l'autisme dont vous faites preuve, **la CGT Finances Publiques, comme l'ensemble des organisations syndicales de la DGFiP, appelle les personnels à signer « le Manifeste de l'agent des Finances Publiques ».**

Pour ce qui est plus particulièrement de l'emploi, à la veille de la tenue des CAPL, nous dénonçons la mise en difficulté des personnels dans les services, via la politique menée par la Direction Générale et amplifiée une fois de plus par un gouvernement à la botte du patronat : près de 20 emplois vacants de catégorie C et B pour la seule filière gestion publique.

Enfin, nous souhaitons dédier à nos camarades Gérard CABAU et Jean-Michel JACQUES qui partent ces jours-ci pour une retraite bien méritée ces quelques mots issus des feuillets écrits par René CHAR, dans le maquis et les armes à la main : « On ne se bat bien que pour les causes qu'on modèle soi-même et avec lesquelles on se brûle en s'identifiant ».



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

La Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGITiel par la section

le : .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : **Grade :** **Echelon :**

Filière fiscale **Filière publique**

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / **Signature :**